



Mon employeur a modifié verbalement mes fonctions

Par **bayuss**, le **03/06/2010** à **18:57**

Bonjour,
Mon employeur a modifié verbalement mes fonctions en me promettant un avenant à mon contrat.
Après discussion avec mes collègues de travail et ne voyant rien venir j'ai demandé au responsable une attestation stipulant mon nouveau salaire.
Le responsable m'a payé la différence sous forme de primes.
Aujourd'hui toujours pas d'avenant, licencié, le directeur réfute l'attestation au motif qu'il n'a pas fait d'avenant.
Le texte de ce document:
m. X employé n) SS X perçoit un salaire global de X ce suivant avenant à son contrat de travail
Signature

Par **julius**, le **05/06/2010** à **20:55**

Bonsoir,
Votre responsable a-t-il le pouvoir de l'employeur ? licenciement, sanctions, par exemple ?
Ce document est-il daté ?
Sur les simples éléments, il vous faudra des témoignages écrits de vos propos, et ce sera aux juges de décider de la véracité de votre demande.
Sans les quelques éléments précités (date et pouvoir), je crains que votre demande ne soit pas fondée.
La date est nécessaire pour les documents pour les situer dans le temps (avant le licenciement).
Le responsable qui vous a fait cette attestation a-t-il le pouvoir de le faire ? car un salarié "lambda" ne peut pas prendre décision à la place de l'employeur.

Par **bayuss**, le **06/06/2010** à **12:26**

Bonjour, rn rn L'attestation a été faite par l'employeur lui même, elle est datée et signée de sa main. rn Qu'en pensez vous ? rn Merci de tous vos conseil. rn Cordialement.

Par **julius**, le **06/06/2010** à **12:34**

Alors , l'attestation peut être produite en justice pour demander réparation. rn Ce sera aux juges d'estimer la valeur de ce document. rn rn rn Contactez un avocat ou un défenseur syndical pour vous aider dans votre démarche.